



Communiqué de presse  
Le 7 février 2020

## Top Départ 18 : 25 !

### Le bon plan des jeunes pour partir en vacances à petit prix, avec l'ANCV

Nouvelle année, nouvelles résolutions... Et si voyager plus en faisait partie ? Le programme « Départ 18 : 25 », déployé par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) depuis 2014, propose aux jeunes âgés de 18 à 25 ans de partir en vacances à tout petit prix, tout au long de l'année. Avec ce dispositif d'aide au départ en vacances, en quelques clics, les jeunes concernés peuvent concrétiser leurs envies de vacances, en choisissant parmi les 600 destinations du programme, partout en France et même en Europe. Pendant un à plusieurs jours, ils peuvent profiter de destinations diverses : à la montagne, à la mer, sans oublier la découverte de capitales européennes.

Avec un taux de non-partants de 45 %\*, les 18-25 ans constituent la classe d'âge la plus éloignée des vacances, du fait de fortes contraintes financières, auxquelles s'ajoutent des freins psychologiques et sociétaux. Depuis près de 40 ans, l'ANCV a pour mission de donner un coup de pouce financier à ceux qui en ont le plus besoin, sous conditions de ressources ou de statuts. Depuis sa création, le dispositif a permis à plus de 25 000 jeunes de partir en vacances.

### Le programme « Départ 18 : 25 », pour des vacances à des prix imbattables

Dans l'optique d'encourager le départ en vacances de ceux qui n'en ont pas la possibilité, l'ANCV propose aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, de réserver un séjour via la plateforme <https://www.depart1825.com>. Les jeunes éligibles au dispositif, sous conditions de ressources ou de statut, peuvent bénéficier d'une aide financière représentant 50 % du prix du séjour, plafonnée à 150€.

#### Exemple de séjour dans les Pyrénées - Orientales

Week-end du 29/02/2020

2 nuits – F3 de 37 à 42 m<sup>2</sup> – 6 couchages à partir de 126€/personne avant déduction de l'aide de l'ANCV.

Ce séjour proposé inclut : l'hébergement, les linges de lits, les forfaits pour les 2 jours, l'accès à la piscine d'intérieure et le matériel de ski.

Pour découvrir l'ensemble des offres packagées :

<https://www.lastationdeski.com/appartements-chalets/1-resultats-package.html>

\* Sources CREDOC, Vacances 2010, « Les contraintes financières favorisent des nouveaux arbitrages »

## Des séjours variés, réservables en quelques clics, à vivre seul ou accompagné

Les bénéficiaires du programme « Départ 18 : 25 » peuvent découvrir seuls, entre amis ou en couple, les villes françaises ou européennes de leur choix le temps d'un week-end, partir une semaine à la mer, ou encore profiter d'un séjour à la montagne.

Les organismes au contact des jeunes (collectivités, associations, centres de formation, bureaux des étudiants...) ont également la possibilité d'organiser des séjours à la carte pour leurs publics, via un formulaire de demande de devis.

### Comment en bénéficier ?

Ce programme bénéficie à l'ensemble de la classe d'âge des 18-25 ans. Pour être éligible à ce coup de pouce financier de l'ANCV, les jeunes doivent répondre à plusieurs critères :

- Etre âgé entre 18 et 25 ans.
- Résider en France.
- Justifier d'un revenu RFR inférieur à 17 280 €/an et par part fiscale.
- Avoir un statut spécifique : étudiant boursier, en contrat d'apprentissage ou d'alternance, en contrat aidé, inscrit dans une école de la deuxième chance, volontaire en service civique (jusqu'à un an après la fin de sa mission), bénéficiaire de la Garantie Jeunes ou en PACEA, jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

**Les jeunes ont la possibilité de tester en ligne leur éligibilité et d'évaluer le soutien financier dont ils peuvent bénéficier.**

#### À propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public qui accomplit depuis près de 40 ans une mission unique : rendre effectif le départ en vacances du plus grand nombre. En mettant au centre de son action la réalisation de projets de vacances, elle participe aux politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions. Elle est placée sous la double tutelle des ministres en charge du tourisme et de l'économie et des finances.

Pour accomplir sa mission, l'ANCV déploie le Chèque-Vacances. Il sert à régler des prestations de transport, d'hébergement, de restauration et de loisirs.

Aujourd'hui entièrement autofinancée, l'Agence consacre ses excédents de gestion à des programmes d'action sociale qui permettent de soutenir le départ en vacances de populations en difficulté. L'Agence contribue ainsi à des objectifs sociaux plus larges (mieux vivre ensemble, bien vieillir, insertion sociale, acquisition d'autonomie, ...). Elle soutient également la rénovation d'hébergements touristiques dont les exploitants s'engagent à rendre les vacances accessibles aux plus fragiles.

Pour en savoir plus : <https://www.ancv.com/> - twitter : @ANCVacances

#### Contacts presse

Muriel Droin – [mdroin@ancv.fr](mailto:mdroin@ancv.fr) – 01 34 29 51 94

Myrlène Farnoux - [mfarnoux@agence-profile.com](mailto:mfarnoux@agence-profile.com) -01 56 26 72 37

Hina de Soultrait - [hdesoultrait@agence-profile.com](mailto:hdesoultrait@agence-profile.com) – 01 56 26 72 24